

Informations Construction de l'Université de Paris

La création de l'Université Paris et de ses 3 Facultés, doit Renforcer les Coopérations et Optimiser l'Existant.

Nous demandons dans cet esprit :

- **Une communication mensuelle sur l'évolution** des différentes étapes nécessaires à la réalisation de l'Université de Paris, en central comme dans les facultés.
- **Un authentique dialogue social** au sein des facultés et en central.
- **Un service RH** référent et garant. **Pour l'égalité de tous**
- **Une gestion des ressources humaines** harmonisée entre les facultés.

Au sein des instances les élus SNPTES s'engagent pour que vos savoirs faire et votre engagement professionnel soient reconnus et valorisés dans le cadre de cette création.

Dans le cadre du Comité Technique :

Nous avons obtenu des avancées :

- **Sur l'accompagnement dans les pré positionnements** (82% de pré-positionnements ont été acceptés par les collègues des services centraux).
- **Sur les versions initiales(V1) des organigrammes des services centraux.**
Mise en place d'un agenda d'accompagnement des personnels et des encadrants durant la prise en main des fonctions dans ces nouveaux collectifs.
Des moyens financiers adaptés, pour répondre aux besoins en formation.
Des retours vers les CHSCT et CT dans la période d'ici octobre 2020 (présentation des organigrammes V2)
- **Dans la rédaction des statuts de la nouvelle UFR de médecine :**
Une meilleure représentativité des BIATSS et ITA dans le conseil de gestion (2 sièges ce n'est pas acceptable !!!)
Des représentants BIATSS à la commission pédagogique. (Aucun siège ce n'est pas acceptable !!!).
- **Dans la rédaction du Règlement Intérieur (RI) de l'Université de Paris :**
Après avoir participé aux 3 groupes de travail du Sénat, aux 2 CT dédiés à ce sujet et porté différents amendements (*l'inscription d'un article permettant la révision du RI, des compléments sur les aspects sécurité comme le droit de retrait, le registre des alertes, l'ajout d'annexes précisant les différentes chartes dont informatique, les commissions et comité CPE, CHSCT, CCAC*), le SNPTES vote, lors du CT du 3 mars, pour la version amendée du RI qui sera proposée au Sénat puis au CA.

Nous avons demandé :

- **Le maintien de la journée de la Présidence dans l'UP.** Décision d'autant plus justifiée au regard de la surcharge de travail que représente et représentera pour tous la création de l'UP.
- **Le maintien du lundi de pentecôte**, en tant que jour férié, non décompté des congés ordinaires.

Au sein de la Commission Paritaire d'Etablissement (CPE) :

- Pour les travaux préparatoires à la Liste d'Aptitude (LA), *nous avons classé les dossiers sur la base des critères de la circulaire de gestion ministérielle. Nous avons tenu compte du classement des composantes* et non celui des facultés, comme nous nous y étions engagés.
- *Nous avons demandé la relecture* des dossiers sur lesquels il y avait des points de divergence avec les propositions de la parité administrative.
- Vous trouverez avec le lien ci-dessous, les dates des CAPN et possibilités de passage :
<http://www.snptes.fr/CAPN-ITRF-Session-printemps-2020.html>

Les vendredis de la concertation, dans le cadre de l'Agenda social, réunissent des représentants des organisations syndicales et de la DRH, les sujets suivants y seront traités :

Action Social, Politique Indemnitaires, Temps de travail, Charte des Contractuels, Santé et Qualité de Vie au Travail, Formation et Accompagnement Carrières, Droit syndicaux.

Nous participons à ces travaux, depuis le 28 février et avons proposé des pistes et acté des demandes à propos de :

- *La restauration (révisions des prix),*
- *L'action culturelle et sportive (création d'un Comité d'Action Sociale en partenariat avec le CNRS et l'INSERM),*
- *Du Compte Personnel de Formation (pouvoir examiner en CPE les demandes des collègues)*
- *De la formation (développer les réseaux métiers, les relations avec l'INSERM et le CNRS pour les formations en Recherche)*

Durant les inter-CHSCT : Nous avons été force de proposition pour :

1. La mise en place d'une **expertise RPS** dans le cadre de la fusion.
2. Soutenir le "**Dispositif d'intervention en collectif**" présenté par les psychologues du travail.
3. La création d'une « **Charte" de vie en matière d'Hygiène et de Sécurité et de conditions de travail** », en lien avec le CHSCT central et les CHSCT locaux, le service de médecine de prévention et la DRH centrale.

Le premier CHSCT de l'UP aura lieu le 12 mars, parmi les sujets à l'ordre du jour seront discutés : *le Règlement Intérieur du CHSCT et la désignation du secrétariat, le fonctionnement des CHSCT spéciaux, l'avancée de l'enquête sur les risques liés à la fusion, le Coronavirus...*

Le SNPTES vous informe.

Le SNPTES se sont des Femmes et des Hommes qui, en plus de leur métier, s'engagent bénévolement à vous accompagner.

Le SNPTES défend un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche de qualité dans le respect des agents et des usagers.

Le SNPTES revendique son indépendance à l'égard de toute organisation ou mouvement politique.

Il défend un syndicalisme de terrain privilégiant la défense des intérêts professionnels Par la négociation.